

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE
N° 6209
LUNDI 24 AVRIL 2017

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Auditorium-Orchestre national de Lyon - Location de la Grande Salle **Page 1632**
- Musée Malartre - Don **Page 1632**
- Décision d'estimer en justice **Page 1632 à 1633**

Arrêtés municipaux :

- Délégation provisoire de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon en l'absence de M. Richard Brumm du 2 au 5 mai 2017 inclus donnée à M^{me} Catherine Alberti-Jullien, Directrice des Finances de la Ville de Lyon **Page 1634**
- Modification du Règlement général des marchés..... **Page 1634**

- Vente de muguet le 1^{er} mai..... **Page 1634**
- Prolongation de l'expérimentation du marché aux livres anciens et vieux papiers de la place Commette à Lyon 5^e arrondissement **Page 1635**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 1635**
- Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1637 à 1688**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1688**
 - Tableau d'avancement **Page 1689**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1690**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Auditorium-Orchestre national de Lyon - Location de la Grande Salle de l'Auditorium en version jauge 2088 places à la Société Gérard Drouot Productions (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 -5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu la délibération N°2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de la Société Gérard Drouot Productions, 4, rue Chauveau-Lagarde – 75008 Paris, d'organiser une soirée « Asaf Avidan – into the Labyrinth » dans les locaux de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon le 20 mars 2017,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de la Société Gérard Drouot Productions pour une durée d'un jour le 20 mars 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 14 772 € H.T. (quatorze mille sept cent soixante-douze euros H.T.).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 31 mars 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musée Malartre - Don d'une affiche publicitaire de marque Electro Renard des années 1940 par M^{me} Catherine Manet (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 -9° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite au musée de l'automobile Henri Malartre de la Ville de Lyon en date du 15 novembre 2016, par M^{me} Catherine Manet, demeurant Chemin de la Galoche 43200 Yssingieux

Vu l'arrêté du Maire du 26 août 2016 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux d'une affiche publicitaire de marque Electro Renard des années 1940 par M^{me} Catherine Manet grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 500€.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 3 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation formé par les sociétés B.TP et S. contre les factures n°2016VA-1002119E et n°2016VA-1002118D émises respectivement par la Ville de Lyon à leur attention le 30 septembre 2016 pour un montant de 491,20 € chacune, au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1701059-1 du 10 février 2017 déposée par les sociétés B.TP et S., représentées par Maître Alexandre Boirivent.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par les sociétés B.TP et S., représentées par Maître

Alexandre Boirivent, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation des factures n°2016VA-1002119E et n°2016VA-1002118D émises par la Ville de Lyon à l'attention respectivement des sociétés B.TP et S. le 30 septembre 2016 pour un montant de 491,20 € chacune, au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;
- l'annulation de la décision du 12 décembre 2016 rejetant le recours gracieux desdites sociétés ;
- qu'il soit dit que le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour chacune des sociétés requérantes s'élève à la somme de 245,60 € ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1 500 € sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 12 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. G.D. contre la délibération n°2017/2764 du 16 janvier 2017 approuvant la convention d'indemnisation établie entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais, relative à l'indemnisation versée à ladite association à la suite de la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains n°4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland et contre la décision de signer ladite convention (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1702424-3 du 16 mars 2017 déposée par Monsieur G.D..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Monsieur G.D., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la délibération n°2017/2764 du 16 janvier 2017 approuvant la convention d'indemnisation établie entre la Ville de Lyon et l'Association Olympique Lyonnais, relative à l'indemnisation, d'un montant de 322 111,20 € TTC, versée à ladite association à la suite de la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains n°4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland ;
- l'annulation de la décision de signer ladite convention d'indemnisation ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 12 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de l'association des C.A.L. contre la délibération du 16 janvier 2017 approuvant la convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à la suite de la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland et contre la convention y afférente (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014/4 du 4 avril 2014, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 26 août 2016 déléguant à M. Guy Corazzol les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1702465-4 du 24 mars 2017 déposée par l'association des C.A.L..

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par l'association des C.A.L., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la délibération du 16 janvier 2017 approuvant la convention d'indemnisation entre la Ville de Lyon et l'association Olympique Lyonnais relative à l'indemnisation versée à la suite de la résiliation de la convention d'occupation temporaire des terrains numéros 4, 5 et 11 de la plaine des jeux de Gerland ;
- l'annulation de la convention d'indemnisation passée sur la base de la délibération précitée ;
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 12 avril 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Guy CORAZZOL*

Délégation provisoire de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon en l'absence de M. Richard Brumm du 2 au 5 mai 2017 inclus donnée à M^{me} Catherine Alberti-Jullien, Directrice des Finances de la Ville de Lyon (Direction générale des services – Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-19 et L.2511-27 disposant que le maire de la commune peut donner sous sa surveillance, et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services de mairie et aux responsables de services communaux ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 avril 2014 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de M^{me} Sandrine Frih en tant que 21^{ème} adjointe, suite à la démission de M. Thierry Braillard de ses fonctions de 17^e adjoint ;

Vu l'arrêté municipal du 26 août 2016, portant délégation à M^{mes} et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux, et notamment à M. Richard Brumm en matière de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon ;

Considérant que les nécessités de continuité du service public imposent qu'en l'absence de M. Richard Brumm, du 2 au 5 mai 2017 inclus, il convient d'assurer la signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - En l'absence de M. Richard Brumm, 5^e adjoint au Maire, délégué aux finances et à la commande publique, du 2 au 5 mai 2017 inclus, la délégation de signature de l'ensemble des titres de recettes et des mandats émis par la Ville de Lyon est donnée à M^{me} Catherine Alberti-Jullien, Directrice des Finances de la Ville de Lyon.

Article 2 - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 13 avril 2017

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB

Modification du Règlement général des marchés (Direction Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant Règlement général des marchés de la Ville de Lyon,

Vu la restructuration des marchés de produits manufacturés Croix-Rousse et Saint-Antoine suite aux réunions des commissions locales des 15 mars et 22 mars 2017,

Vu la demande des commerçants des marchés de produits manufacturés Croix-Rousse et Saint-Antoine de pouvoir occuper jusqu'à 4 places fixes de 2m comme sur l'ensemble des autres marchés de produits manufacturés,

Considérant qu'il convient d'adapter la réglementation des marchés de la Ville de Lyon à l'évolution générale du commerce non sédentaire,

Considérant que dans l'intérêt des marchés et pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de modifier le règlement général des marchés,

Arrête :

Article Premier. - Supprimer la dernière phrase de l'article 12 : « Une exception est prévue pour les marchés de produits manufacturés à l'article 66 ».

Art. 2. - Supprimer l'article 66 : « Par exception au principe fixé à l'article 12, aucun emplacement ne pourra excéder 3 places fixes sur les marchés Saint Antoine et Croix-Rousse ».

Art. 3. - le 1^{er} alinéa de l'annexe 1 : Emplacements des posticheurs est remplacé par ce qui suit :

Saint-Antoine – Célestins (2^{es}) :

LUNDI : 3 emplacements :

- 1 côté Pont Bonaparte (vacant),
- 1 à la Passerelle du Palais de Justice (vacant),
- 1 côté Pont du maréchal Juin (abonné).

et 2^{ème} alinéa est remplacé par ce qui suit :

Boulevard de la Croix-Rousse (4^{es}) :

MARDI : 3 emplacements :

- à la station de taxi (vacant),
- à l'angle du boulevard et de la rue Tabareau (vacant),
- à l'angle du boulevard et de la rue Philibert Roussy (abonné).

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la décision. Lyon, le 3 avril 2017

*L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Vente de muguet le 1^{er} mai (Direction Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 45 de l'arrêté municipal du 10 février 2011 modifié portant Règlement général des marchés de détail, couverts et découverts de denrées alimentaires, fleurs et produits manufacturés,

Considérant que pour garantir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publics, il convient de réglementer la vente du muguet sur le domaine public chaque année à l'occasion du 1er Mai,

Arrête :

Article Premier. - La vente du muguet sur la voie publique est autorisée pour toute personne pendant la journée du 1^{er} mai 2017, à l'exception de tout autre jour, à la condition expresse que ce muguet provienne de cueillette et non de plantes cultivées.

Art. 2. - Cette vente est interdite dans le Centre Ville délimité par le périmètre suivant :

- au Nord par la rue Puits-Gaillot, la place des Terreaux, la rue d'Algérie
- à l'Ouest par la Saône
- au Sud par le cours Verdun
- à l'Est par le Rhône

Art. 3. - Les vendeurs ne peuvent en aucun cas établir des points de vente fixes. Ils doivent déambuler sans désemparer et ne s'arrêter que le temps nécessaire à effectuer une vente et remettre la marchandise à l'acheteur.

Art. 4. - Ils doivent se tenir constamment à une distance de plus de 150 m d'un fleuriste en boutique ou d'un marché alimentaire et de fleurs.

Art. 5. - Le muguet doit être vendu exclusivement en l'état sans vannerie ou poterie, cellophane ou papier cristal.

Art. 6. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 7. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 3 avril 2017

*L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Prolongation de l'expérimentation du marché aux livres anciens et vieux papiers de la place Commette à Lyon 5^e arrondissement (Direction Commerce et Artisanat - Service Commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant Règlement général des marchés de la Ville de Lyon et ses arrêtés modificatifs,

Vu l'arrêté en date du 16 mars 2015 fixant les redevances d'occupations privatives du domaine public sur les marchés à compter du 1er avril 2015,

Vu l'arrêté municipal en date du 16 septembre 2016 autorisant la tenue du marché aux livres anciens et vieux papiers de la place Commette à Lyon 5^e pour une période d'expérimentation de 6 mois,

Vu la tenue de la Brocante du Vieux Lyon les 10 et 11 juin sur la place Commette et la décision des commerçants d'avancer le marché aux livres anciens et vieux papiers le 3 juin 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger l'expérimentation sur les mois d'avril et mai afin que le Conseil municipal du 29 mai 2017 puisse délibérer sur la création de ce marché une fois l'expérimentation des 6 mois achevée et le bilan fait avec les commerçants,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publiques, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public il convient de réglementer et d'organiser cette manifestation,

Arrête :

Article Premier. - L'expérimentation du marché aux livres anciens et vieux papiers, les 2^{ème} et 4^{ème} samedis de chaque mois de 8 heures à 18 heures, est prolongée pour 2 mois, sur le site de la place Commette à Lyon 5^e arrondissement. Le marché se tiendra les 8 et 22 avril 2017, les 13 et 27 mai 2017 et les 3 et 24 juin 2017. Les commerçants sont autorisés à stationner leur véhicule derrière leur banc.

Art. 2. - Cette manifestation est soumise aux dispositions de l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement général des marchés de la Ville de Lyon.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 5 avril 2017

*L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33451	Circulation alternée rue de la Garenne Lyon 5ème (circulation)	La circulation est alternée par panneaux B15+C18 rue de la Garenne Lyon 5ème. Priorité aux véhicules dans le sens Ouest-Est entre le n° 38 et le n° 34.	11/4/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33452	Circulation alternée et abrogation de circulation rue de la Garenne Lyon 5ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réduire la vitesse des véhicules, considérant que la largeur de la rue ne permet pas le croisement des véhicules en toute sécurité, il convient d'instaurer un sens prioritaire de la circulation : est abrogé l'arrêté 2009RP23571 du 27/04/2011 portant sur la mesure de circulation alternée.	11/4/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33469	Interdiction de stationnement rue de Bonnel Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement sont interdits rue de Bonnel à Lyon 3ème, sur les deux côtés de la voie d'accès des Halles Paul Bocuse situé face au n° 74 rue de Bonnel. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33489	Interdiction d'arrêt rue Montaigne Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement sont interdits rue Montaigne (3), côté Est, au Sud de la rue Coignet, sur 10 m. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33490	Interdiction d'arrêt rue Feuillat Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement sont interdits rue Feuillat Lyon 3ème, côté Ouest, entre le cours Albert Thomas et le n° 80. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction sera considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et passible de mise en fourrière immédiate.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33499	Abrogation de stationnement rue Montgolfier Lyon 6ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison rue Montgolfier à Lyon 6ème, côté Sud au droit du n° 28 et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2013RP28915 du 18 octobre 2013 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33496	Abrogation de stationnement avenue Berthelot Lyon 7ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison avenue Berthelot à Lyon 7ème côté Sud au droit du n° 22 et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP04045 du 27 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33495	Abrogation de stationnement et réglementation d'arrêt avenue Berthelot Lyon 7ème (stationnement)	Considérant que compte tenu de la densité de la circulation notamment aux heures de pointes, et des conditions de stationnement en ville, il convient notamment de limiter la durée de ces opérations de livraison sur les zones aménagées à cet effet à un maximum de 30 minutes, il y a lieu d'organiser des espaces dédiés à l'arrêt des véhicules pour faciliter les opérations de chargement et de déchargement : est abrogé l'arrêté 2009RP05526 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33502	Réglementation d'arrêt rue Marcel Mérieux Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Marcel Mérieux (7), côté Est, sur 15 mètres au Sud du n° 253. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33453	Abrogation de stationnement rue Feuillat Lyon 3ème (stationnement)	Considérant la modification de l'emplacement réservé, il y a lieu d'abroger l'emplacement réservé aux livraisons rue Feuillat Lyon 3ème côté Est près du n° 61bis et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP01207 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33493	Réglementation d'arrêt rue Louis Chapuy Lyon 8ème (stationnement)	L'Arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Louis Chapuy (8), côté Sud, sur 10 mètres à l'Est du n° 2. le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route.	11/4/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4986	Making prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	du n° 10 au n° 14	Le lundi 17 avril 2017, de 5h à 19h
4987	Mercier manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 30 T	la circulation des piétons sera interdite	Petite Rue des Feuillants	lors des phases de passage des engins du chantier	Les lundi 24 avril 2017 et lundi 29 mai 2017, de 7h à 20h
				Rue du Griffon	dans les deux sens de la circulation entre la place du Griffon et la rue Désirée	
				Rue Terraille	dans les deux sens de la circulation entre la rue Saint-Claude et la rue du Griffon	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Tolozan	sur 30 m au droit du n° 20	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Claude		
				Place du Griffon		
Petite Rue des Feuillants						
4988	Colliard Louis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le coulage d'une dalle béton	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Georges	partie comprise entre la place François Bertras et la montée des Epies	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h à 12h
4989	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	A partir du vendredi 21 avril 2017, 7h, jusqu'au lundi 24 avril 2017, 0h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4990	Engie Inéo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Boulevard de la Croix-Rousse	sur les trottoirs entre la rue de la Tourette et la rue Dominique Perfetti	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		entre la rue de la Tourette et la rue Dominique Perfetti, au droit de la zone d'activité du chantier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant à l'avancement du chantier en dehors des heures de présence du marché forains		sur les deux trottoirs entre la rue de la Tourette et la rue Dominique Perfetti	
4991	Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de panneaux sur une palissade	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	entre le n° 20 et le n° 28	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 9h à 16h
4992	Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage à l'intérieur d'une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berchet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	Le vendredi 14 avril 2017, de 7h30 à 17h
4993	Arbonis / Dom'Azur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de modulaires pour l'installation d'une école provisoire à l'intérieur du parc Montel	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Horand	entre la rue du 3 septembre 1944 et la rue Joannès Masset	A partir du mardi 18 avril 2017, 14h, jusqu'au vendredi 21 avril 2017, 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens		sens Nord/Sud, entre la rue du Bourbonnais et la rue du 3 septembre 1944	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du 3 septembre 1944 et la rue Joannès Masset, une déviation sera mise en place par les rues du 3 septembre 1944, avenue Joannès Masset et la rue du Bourbonnais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du 3 septembre 1944 et la rue Joannès Masset	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue du 3 septembre 1944	
4994	Centre social Bonnefoi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'ateliers peinture	des ateliers peinture seront autorisés	Place Pierre Simon Ballanche		Le mercredi 7 juin 2017, de 16h à 19h Les mercredi 24 mai 2017 et mercredi 31 mai 2017, de 16h à 19h
4995	Chanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 64	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
4996	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite à l'avancée du chantier sur le linéaire de la fouille	Rue de la Moselle	sens Nord/Sud, entre la rue Marvik et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Marvik et l'avenue Jean Mermoz	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marvik et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
4997	Techni Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 7 m au droit du n° 122	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
4998	Parc et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Notre Dame	sur 20 m entre les n° 12 et 14	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
4999	Fc Lyon Basket	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Tournoi Interligues National U15	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		Les jeudi 25 mai 2017 et vendredi 26 mai 2017, de 8h à 21h
						Le samedi 27 mai 2017, de 11h à 20h
5000	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en accord avec le LYVIA n° 201703028	la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Secret	entre l'avenue du Point du Jour et la partie à double sens de circulation de l'impasse Secret	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue du Point du Jour et la partie à double sens de circulation de l'impasse Secret	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5001	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau sous couvert du Lyvia n° 20617848	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Béchevelin	entre la rue Montesquieu et la rue Jangot	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
				Rue Jangot	entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	
				Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5001	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau sous couvert du Lyvia n° 20617848	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Béchevelin	entre la rue Montesquieu et la rue Jangot	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 juillet 2017
				Rue Jangot	entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	
				Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jangot	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Capitaine Robert Cluzan et la rue Béchevelin	
				Rue du Capitaine Robert Cluzan	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Salomon Reinach et la rue Jangot	
				Rue Jangot	sur le parking situé à l'angle de la rue Capitaine Robert Cluzan et de la rue Jangot	
5002	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier en alternance côté Sud et côté Nord	Route de Vienne	sur 40 m de part et d'autre de la rue Challemel Lacour et la rue Henri Barbusse	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5003	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite à l'intérieur du site propre Bus	Rue Challemel Lacour	chaussée Sud, entre le n° 166 et la route de Vienne	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la circulation générale des véhicules s'effectuera sur la chaussée principale		sens Ouest/Est, entre le n° 166 et la route de Vienne	
5004	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'arrêt Bus provisoire dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 8 chaussée principale, côté Sud, sur 15 m au droit du n° 54	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
5005	Legros tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modification d'un réseau Criter sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 30 m au Sud de la rue Challemel Lacour	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
5006	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bourgelat			A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 20h à 6h30	
				Rue Claudia				
				Rue Auguste Comte				
				Rue Sala				
				Square Janmot / Voûte d'Ainay				
				Rue de l'Abbaye d'Ainay				
				Rue Guynemer				
				Rue Mercière				
				Rue de Condé				du quai Joffre à la rue d'Enghein
				Rue des Remparts d'Ainay				Ouest
			Rue Tony Tollet					
			Rue de Fleurieu					
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jarente	de la rue d'Auvergne à la rue de l'Abbaye d'Ainay			
				Rue Simon Maupin	du n° 5 à la rue Président Edouard Herriot			
Rue Champier								
Rue Tupin								
Rue Thomassin								
Rue Adelaïde Perrin								
5007	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue d'Isly et la place de la Croix-Rousse			
					entre les n° 69 et 71			
					côté impair, entre les n° 69 et 71			
					côté impair, au droit de l'immeuble situé au n° 1			
					côté impair, entre la rue d'Isly et la place de la Croix-Rousse			
5008	Decotech	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denuzière	côté impair, entre le n° 49 et la rue Casimir Périer	Le mardi 18 avril 2017, de 7h à 17h		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la voie pompier					
5009	Loxam lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur à l'aide d'une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Blanc	sur le trottoir situé au droit du n° 4, lors des phases de levage de la nacelle	Le lundi 24 avril 2017, de 8h30 à 16h		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n°4			
			la circulation des véhicules sera interdite					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m, au droit du n° 4	Le lundi 24 avril 2017, de 7h30 à 16h30		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5010	Comité bouliste départemental du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Tournoi de Pentecôte	le stationnement d'un camion frigo et d'un véhicule d'entretien sera autorisé ainsi que 2 véhicules (mais uniquement lors des opérations de manutention)	Place Bellecour		A partir du mardi 30 mai 2017 jusqu'au mardi 6 juin 2017, de 6h à 21h30
5011	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le renouvellement de canalisation d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue François Villon	dans les deux sens, entre la rue Coignet et l'avenue Lacassagne	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 9 juin 2017, de 7h30 à 16h30
					sens Nord/Sud, entre la rue Claude Farrère et l'avenue d'Esquirol	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre l'avenue d'Esquirol et la rue Claude Farrère	
					dans les deux sens, entre la rue Claude Farrère et la rue Coignet	
					des deux côtés, sur 15 m de part et d'autre de la rue François Villon	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Coignet			
			Rue Claude Farrère			
			Rue François Villon	des deux côtés, entre l'avenue d'Esquirol et l'avenue Lacassagne		
			Avenue Lacassagne	côté pair, sur 15 m à l'Est de la rue François Villon		
5012	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Valentin Couurier	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 24 - 26	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5013	Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de branchement d'Eau pour le compte d'Eiffage Construction	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Marcel Gabriel Rivière	entre la place de la République et la place de l'Hôpital	Les mardi 18 avril 2017 et mercredi 19 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la place de la République et la place de l'Hôpital	Les mardi 18 avril 2017 et mercredi 19 avril 2017, de 7h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire		au débouché sur la place de la République	Les mardi 18 avril 2017 et mercredi 19 avril 2017, de 9h à 16h
5014	Groupama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	sur le parking situé en face du n° 51 Ter	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
5015	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint-Sébastien	sur 20 m au droit du n° 7	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5016	Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous couvert du Lyvia n° 201616429	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marietton	entre la rue du Souvenir et la rue Berjon	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Berjon et la rue du Souvenir	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Berjon et la rue du Souvenir	
5017	Parlons basket	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de basket au stade Jean Zay	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Zay	au droit et en face des n° 1 au n° 9	Les samedi 3 juin 2017 et dimanche 4 juin 2017, de 8h à 19h
5018	Maçonnerie talanconnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera interdite	Rue Eugène Pons	trottoir Nord entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue		sens Ouest / Est, entre la rue Mascrany et le cours d'Herbouville, pour une période n'excédant pas 5 minutes	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est / Ouest, partie comprise entre la place Adrien Godien et la rue des Actionnaires	
5019	Avenir Laïque Bachut / Etats-Unis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide greniers sur leur terrain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rochambeau	entre la rue Emile Combes et la rue Jean Sarrazin	Le dimanche 11 juin 2017, de 5h à 20h
5020	Mcl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 16	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 1 mai 2017
5021	Groupe Progrès	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation festive	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaud	sur 20 m de part et d'autre de l'entrée du n° 43	A partir du lundi 26 juin 2017, 7h, jusqu'au mardi 27 juin 2017, 0h
5022	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	sur 10 m au droit du n° 38 - 40	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 7h30 à 17h30
5023	Ad Boileau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un groupe d'électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	côté pair, sur 20 m entre le n° 96 et la rue Garibaldi	Le mardi 18 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5025	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture d'une chambre France Télécom en milieu de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Avenue de Pres-sensé	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au vendredi 14 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
5026	Chosset Luchessa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Germain	côté impair, sur 25 m en face du n° 36	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017
5027	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mer-moz	sur 30 m à l'Ouest de la rue Frida Khalo	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5028	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	des ponts lourds devront être positionnés sur les fouilles afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons	Rue Voltaire	entre le n° 62 et la rue Paul Bert	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 31 mai 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Créqui et la rue Duguesclin	
				Rue Voltaire	entre le n° 62 et la rue Paul Bert	
			Rue Paul Bert	des deux côtés, entre la rue Créqui et la rue Duguesclin		
			Rue Voltaire	des deux côtés, entre le n° 62 et la rue Paul Bert		
5029	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de fibre optique dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 10 m au droit du n° 157	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5030	Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Rancy	entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Léon Jouhaux et la rue Garibaldi	
5031	Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sully	sur 25 m à l'Est de la rue Masséna	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m à l'Est de la rue Masséna	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5032	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Avenue de Pres-sensé	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
5033	Rubner Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la manœuvre d'engins de chantier	la circulation sera gérée par des hommes trafic lors de l'entrée et sortie d'engin de chantier	Rue Feuillat	au droit de la rue Elie Paris	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Paris	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	
				Rue Feuillat	côté impair, sur 15 m en face des n° 48/50	
5034	Dazy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Alouettes	entre la rue des Lilas et la rue Antoine Lumière	Le mardi 18 avril 2017, de 8h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5035	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un véhicule muni d'un bras auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Béguin	trottoir Sud, sur 30 m face au n° 11	Le mardi 18 avril 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Brigadier Voituret et le n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Brigadier Voituret et le n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5036	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Bos-suet et le cours Franklin Roosevelt	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch, durant les phases de travaux au carrefour	
				Avenue Maréchal Foch	sens Sud / Nord, entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Duquesne	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5036	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Place Puvis de Chavannes	chaussée Nord, sens Est / Ouest entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch, durant les phases de travaux au carrefour	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sully	entre la rue Vendôme et la rue Malesherbes, durant les phases de travaux au carrefour	
			la circulation générale s'effectuera dans le sens Sud / Nord	Avenue Maréchal Foch	couloir de bus à conte-sens Ouest, entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Duquesne	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Bos-suet et le cours Franklin Roosevelt	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Duquesne	
					côté pair (Ouest), sur 30 m au Sud de la rue de Sèze (report d'arrêt Keolis)	
					côté impair (Est), entre le n° 3 et le cours Franklin Roosevelt (report d'arrêt Keolis)	
	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le cours Franklin Roosevelt et la rue Duquesne					
5037	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201704593	la circulation des véhicules s'effectuera	Rue de la Martinique	sens Sud/Nord	
				Rue de la Sparterie		
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue du Four à Chaux	de part et d'autre de l'emprise chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Martinique	sens Nord/Sud, entre la rue A. Laborde et la rue du Four à Chaux	
				Rue du Four à Chaux	entre la rue de la Sparterie et la rue des Docks	
				Rue de la Sparterie	sens Nord/Sud	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Four à Chaux	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Sparterie et la rue des Docks	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP" mis en place par l'entreprise chargée des travaux	au débouché sur la rue de la Martinique et la rue de la Sparterie					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5038	Entreprises Razel Bec, Guintoli et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Rue Garibaldi	chaussée principale, sens Nord / Sud, sur 50 m au Nord du cours Lafayette	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie			A partir du mardi 18 avril 2017, 7h, jusqu'au vendredi 28 avril 2017, 18h
			la circulation sera interdite aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun			A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5039	Entreprises Deluermoz - Ganetelet - Gauthey - Legros - Soterly - Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Beauvisage	sur 100 m au Nord de l'avenue Francis de Pressensé	A partir du jeudi 13 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5040	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées au n° 42	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 8h à 17h
5041	Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Challemeil Lacour	entre la rue de Gerland et la rue de l'Effort	A partir du vendredi 14 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5042	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Vercors	entre l'impasse du Vercors et l'avenue Tony Garnier	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5043	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du n° 192	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					côté pair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Wilson (au droit du collège Jean Mermoz)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5044	Entreprises Sobeca - Petavit - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Rue Professeur Joseph Nicolas	sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5045	Sobeca/Petavit/Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Rochambeau	au débouché sur la rue professeur Beauvisage	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5046	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances pour le compte du Lycée International de Lyon	la circulation des véhicules pourra être interrompue par du personnel de l'entreprise pour l'accès de véhicules Poids Lourds à l'intérieur du parc de Gerland	Rue de Turin	entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera autorisée à circuler dans le sens Est/Ouest lors de l'interruption du trafic automobile par du personnel de l'entreprise	Rue Jonas Salk	entre la rue Turin et la rue Maurice Carraz	
			la circulation des véhicules sera autorisée à circuler dans le sens SudNord lors de l'interruption du trafic automobile par du personnel de l'entreprise	Rue de Turin	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	
5047	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de canalisation d'eau usée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du site propre Bus	Rue Henri Barbusse	entre la route de Vienne et la rue Francis de Pressensé	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5048	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Quai Joseph Gillet	sens Sud/Nord, sur 40 m au droit du n° 1	Le mardi 18 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite			Le mardi 18 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le mardi 18 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mardi 18 avril 2017, de 7h à 17h
5049	Engie Ineo Infra-com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique sous stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Beauvisage	côté pair, sur 10 m au droit des n° 158 et n° 172	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5050	Mct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Ministère de l'Intérieur	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
				Rue Garibaldi	partie comprise entre le passage Cazenove et le cours Vitton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Vitton	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	
				Rue Garibaldi	partie comprise entre le passage Cazenove et le cours Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	partie comprise entre le n° 7 et la rue Garibaldi	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				Cours Franklin Roosevelt	partie comprise entre la rue Garibaldi et le n° 51	
5051	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Repos	entre la rue Lamothe et l'avenue Berthelot	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5052	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Molière	partie comprise entre le n° 39 et la rue Cuvier	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
				Rue Bugeaud	partie comprise entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille	
				Rue Molière	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 39 et la rue Cuvier	
5053	Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit des fouilles sur la place Marc Sangnier	Avenue Jean Mer-moz	trottoir Nord, entre la rue Berthe Morisot et la rue Frida Khalo	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			le stationnement sur trottoir pour des véhicules de chantier sera autorisé		trottoir Nord, entre la rue Berthe Morisot et la rue Frida Khalo	
5054	L'établissement Restaurant 133	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 133, sur une longueur de 4 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5055	Serfim tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Joannès Masset	côté pair, au droit du n° 24	Les jeudi 20 avril 2017 et vendredi 21 avril 2017
5056	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue du 24 mars 1852	entre la rue Transversale et la rue Roger Salengro	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du 24 mars 1852	sens Sud/Nord, entre la rue Roger Salengro et la rue Transversale	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Transversale	entre la rue Transversale et la rue Roger Salengro	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du 24 mars 1852	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Transversale et la rue Roger Salengro	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Transversale	au débouché sur la rue de la Claire	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5057	Bonnefond environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m au droit du n° 73	Le jeudi 20 avril 2017
5058	Thollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m au droit du n° 99	Le jeudi 20 avril 2017
5059	Crea plus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 19h
5060	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5061	Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sens Sud/Nord, au débouché sur l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5062	Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sens Sud / Nord, sur 50 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du mardi 18 avril 2017, 7h, jusqu'au vendredi 21 avril 2017, 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5063	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duguesclin	partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 8h à 17h
					partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert, pour une période n'excède pas une journée et non simultanément avec la fermeture de la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duguesclin	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert, pour une période n'excède pas une journée et non simultanément avec la fermeture de la rue de Créqui	
		les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			au débouché sur la rue Robert	
5064	Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1571/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonard	sur 8 m au droit du n° 23	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017
5065	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de transporteur électrique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	contre allée Ouest, sur 20 m entre le n° 102 et la rue Cuvier	Le mardi 18 avril 2017
5066	Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Roche-reau	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 29	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 1 mai 2017
5067	2 B Clim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 119	A partir du samedi 15 avril 2017 jusqu'au dimanche 30 avril 2017
5068	Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1843/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Carries	sur 30 m au droit du n° 2, hors place PMR	A partir du vendredi 14 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5069	Rubner Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la manœuvre d'engins de chantier	la circulation sera gérée par des hommes trafic lors de l'entrée et sortie d'engin de chantier	Rue Feuillat	au droit de la rue Elie Paris	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Paris	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	
				Rue Feuillat	côté impair, sur 15 m en face des n° 48/50	
5070	Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Grignard	côté pair, sur 20 m au droit du n° 34	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017
5071	Entreprises Roche - Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 16	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
5072	Techni Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 120	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5073	Bergues Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Forces	côté impair, sur 5 m au droit du n° 3	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
5074	Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté pair, sur 5 m au droit du n° 154	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017
5075	Gal Monthieux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017
				Rue Bugeaud	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 23	
5076	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Auvergne	sur 10 m, au droit de la rue Jarente	Les mardi 18 avril 2017 et mercredi 19 avril 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	sur 10 m, au droit de la rue d'Auvergne	
				Rue d'Auvergne	côté impair, sur 10 m au droit du n°7	
5077	Solair - Julien Micollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors week end et jours fériés	Impasse Brachet	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017
5078	La Fanfare La Farigoule	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, le bon déroulement d'une prestation de la fanfare La Farigoule	entre 10h30 et 18h, la prestation d'une fanfare sera autorisée (environ 45 minutes)	Place Saint-Jean		Le vendredi 21 avril 2017
				Place le Viste		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5079	Acem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Denuzière	côté Ouest, sur 20 m au Sud de la rue Casimir Périer	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf le week end		côté Ouest, sur 20 m au Sud de la rue Casimir Périer	
5080	Entreprises Roche - Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 10 m au droit du n° 44	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
5081	Folguera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté impair, sur 5 m au droit du n° 39	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
5082	Ass Ecole Chevreul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	sur 15 m en face du n° 6	Le jeudi 20 avril 2017
5083	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tête d'Or	partie comprise entre la rue de Sèze et le cours Vitton	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 20h à 1h
5084	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201703647	la circulation de véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Montesquieu	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Chalopin	Les vendredi 21 avril 2017 et mardi 9 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sébastien Gryphe	sur la rue Montesquieu	
			le tourne à droite sera interdit	Rue Montesquieu	au débouché sur la rue Sébastien Gryphe	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
5085	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre câbles Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 10 m, au droit du n° 28	A partir du vendredi 21 avril 2017, 21h, jusqu'au samedi 22 avril 2017, 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
5086	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement ERDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	sur 30 m à l'Est de la rue Waldeck Rousseau	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5087	Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	sur 30 m au Sud de la place d'Albon	A partir du vendredi 14 avril 2017 jusqu'au mercredi 26 avril 2017
				Quai de la Pêcherie	entre la place d'Albon et la rue Longue	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5088	Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Avenue Rockefeller	sens Ouest/Est, entre la bretelle d'accès au boulevard Pinel et le carrefour avec le boulevard Pinel et l'avenue Franklin Roosevelt	A partir du samedi 15 avril 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		bretelle de tourne à droite, reliant l'avenue Rockefeller dans le sens Ouest/Sud	
5089	Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable dans le cadre d'une construction neuve	la circulation des piétons sera gérée par un balisage au droit des branchements d'eau	Avenue Jean Mermoz	trottoir Sud, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	A partir du samedi 15 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, (à l'intérieur de l'emprise du chantier T6) entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue de la Moselle	
5090	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, entre la route de Vienne et la rue Montagny	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation générale des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre Bus		entre la route de Vienne et la rue Montagny	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée principale, des deux côtés de la chaussée, entre la route de Vienne et la rue Montagny	
5091	Directions de la Voirie, de l'Eau de la Métropole de Lyon et des Entreprises Adjudicataires des Marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre la rue Dussaussoy et la contre-allée Ouest de la rue Garibaldi	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Boileau	entre la rue Vauban et la rue Bugeaud	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Amédée Bonnet	partie comprise entre la rue Dussaussoy et la contre-allée Ouest de la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Vauban et la rue Bugeaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Amédée Bonnet	
				Rue Amédée Bonnet	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Boileau	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5092	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Ples-sier	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 16h30
				Place Bellecour	sur 20 m au droit du n° 35	
5093	Pôle Social et Educatif du jeu d'échecs / N°429	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations du jeu d'échecs	des animations d'échecs seront autorisées	Place Gabriel Péri	côté 7ème	Les vendredi 5 mai 2017 et vendredi 12 mai 2017, de 14h à 18h
						Le samedi 3 juin 2017, de 14h à 18h
						Les vendredi 19 mai 2017 et vendredi 26 mai 2017, de 14h à 18h
						A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au samedi 22 avril 2017, de 14h à 18h
5094	Eiffage Construction Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
5095	Entreprises Sade / Roche / Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord / Sud, sur le carrefour avec la rue Baudrand	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			les traversées piétonnes de part et d'autre de l'emprise de chantier			
5096	Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1855/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	sur 5 m au droit du n° 24	A partir du dimanche 16 avril 2017, 7h30, jusqu'au mardi 25 avril 2017, 17h30
5097	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1854/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	sur 5 m au droit du n° 33	A partir du dimanche 16 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017
5098	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Dauphiné	entre le n° 55 et le n° 59	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 19 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5099	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bert	entre la rue Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Voltaire	sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et la rue des Rancy	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue des Rancy et la rue Paul Bert	
			les véhicules circulant dans le sens inversé de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Paul Bert	au débouché sur la rue Voltaire	
				Rue Voltaire	au débouché sur la rue des Rancy	
5100	La Médiathèque Bossuet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté impair, sur 30 m au droit du n° 33	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 19h
5101	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201704205	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Alouettes	côté Sud, entre le n° 2 et n° 6	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 2 et n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et n° 6	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5102	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'un bras auxiliaire	le stationnement pour le véhicule de l'entreprise MLTM sera autorisé	Boulevard de l'Europe	trottoir Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Audibert Lavirotte	Le mercredi 19 avril 2017
5103	Jules Sicler	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 7h à 19h
5104	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Chevrier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 44	Les mercredi 19 avril 2017 et jeudi 20 avril 2017
5105	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 15 m au droit du n° 54	Le jeudi 20 avril 2017
5106	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 10 m au droit du n° 54	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 26 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5107	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free sous couvert du Lyvia n° 201704422	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Four à Chaux	côté pair, sur 30 m au droit du n° 14	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
5108	Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain	entre la rue Sainte-Généviève et le n° 13	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Geneviève	sur 30 m au Sud de la rue Germain	
				Rue Germain	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Sainte-Geneviève et le n° 13	
5109	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	Les dispositions consignées dans l'arrêté n° 2017 C 5024 sont annulées.	Avenue Maréchal Foch		A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5110	Meliodon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1858/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	sur 5 m au droit du n° 6	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
5111	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable dans les 2 sens à l'avancée du chantier	Rue Paul Caze-neuve	entre le boulevard des Etats-Unis et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats-Unis	sens Est/Ouest, sur le carrefour avec la rue Paul Caze-neuve	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Caze-neuve	entre le boulevard des Etats-Unis et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation générale sera autorisée à l'intérieur des couloirs Bus en fonction de l'avancée du chantier		chaussée Sud, entre le boulevard des Etats-Unis et la rue du Bocage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Etats-Unis	sens Est/Ouest, sur le carrefour avec la rue Paul Caze-neuve	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard des Etats-Unis et l'avenue Berthelot	
				Rue Paul Caze-neuve	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats-Unis et l'avenue Berthelot	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5112	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Béguin	trottoir Ouest, au droit de l'emprise chantier	Les lundi 24 avril 2017 et mardi 25 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Tourville	entre la rue du Béguin et la grande rue de la Guillotière	Les lundi 24 avril 2017 et mardi 25 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Béguin et la grande rue de la Guillotière	Les lundi 24 avril 2017 et mardi 25 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Béguin	Les lundi 24 avril 2017 et mardi 25 avril 2017, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
5113	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du Lyvia n° 201702473	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Grande Rue de Vaise	entre la rue des Monts d'Or et la rue Saint-Pierre de Vaise	Les mercredi 26 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017, de 7h30 à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			Les mercredi 26 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017, de 7h30 à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 23 et la rue Saint-Pierre de Vaise	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Coiro		au débouché sur la rue des Monts d'Or	Les mercredi 26 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017, de 7h30 à 13h
5114	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera dans les sens Sud / Nord	Rue Vendôme	chaussée principale, partie comprise entre la rue Robert et la rue Fénelon	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette, pour une période n'excédant pas une journée et non simultanément avec la fermeture des rues Duguesclin et Créqui	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Fénelon	
5115	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Bocage	entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Joseph Chapelle	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès secours et propreté		entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Joseph Chapelle	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5115	Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de chaussée	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue du Bocage	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Cazeneuve et la rue Emile Combe au débouché sur la rue Paul Cazeneuve	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 18h
5116	Entreprises Guillet Et Clavel - Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et d'un branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du 24 Mars 1852	entre la rue Roger Salengro et la rue Transversale sens Sud/Nord, entre la rue Roger Salengro et la rue Transversale entre la rue Roger Salengro et la rue Transversale	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5117	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201704206	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Berty Albrecht	sur 20 m au droit du n° 22 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 22	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5118	Parti Pirate N°00442	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation d'un atelier sérigraphie et un goûter	l'installation d'un atelier sérigraphie et un goûter seront autorisés	Place Camille Flammarion		Le mercredi 19 avril 2017, de 16h à 18h30
5119	Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice (Gymnase Louis Pradel)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Petrequin	côté pair (Ouest) sur 20 m au Nord de la rue de la Gaité	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5120	Saint-George Village	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	des animations seront autorisées	Place Benoit Crépu		Le samedi 22 avril 2017, de 15h à 21h
5121	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard Rue Longue Place Meissonier	sur 20 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit de la rue Longue sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 23 sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 3	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5122	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de marquage sur chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue des Frères Lumière	entre la rue Marius Berliet et le n° 32	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 6h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Marius Berliet et le n° 32	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5123	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201705232	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pasteur	sur 20 m au droit du n° 34	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 20 m au droit du n° 34	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5124	Moderne de Charpente	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté pair, sur 5 m au droit du n° 112	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
5125	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Joseph Gillet	au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				Rue de Cuire	entre la rue Rosset et la rue Hénon	
				Quai Joseph Gillet	entre le pont Robert Schuman et le pont Masaryk	
				Rue Henri Ferré	entre la rue Chazière et le n° 21	
				Rue Chazière	entre la rue Henri Ferré et le n° 52	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Denfert Roche-reau	entre la rue Hénon et le n° 105	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				Rue de Cuire	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rosset et la rue Hénon	
				Quai Joseph Gillet	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 2	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chazière	entre la rue Henri Ferré et le n° 52	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
				Quai Joseph Gillet	des deux côtés de la chaussée, entre le pont Robert Schuman et le pont Masaryk	
	Rue Henri Ferré	entre la rue Chazière et le n° 21				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5126	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Trion	sur 30 m, au droit du n° 8	Les mercredi 19 avril 2017 et vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Tourelles		A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion Rue des Tourelles	sur 20 m, au droit du n° 8 des deux côtés de la chaussée	A partir du mercredi 19 avril 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 21 avril 2017, 17h30
5127	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201701313	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général de Miribel	entre le n° 33 et la rue du Repos	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 33 et la rue du Repos	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5128	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201702168	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Marie Leclair		A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5129	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Chevaucheurs	entre la rue des Anges et la rue Trouvée	Le jeudi 20 avril 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Anges	entre la rue des Chevaucheurs et la rue Benoist Mary	Le jeudi 20 avril 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue des Chevaucheurs	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue des Chevaucheurs	
5130	Millot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Horand	trottoir Ouest, sur 40 m à l'Ouest de la rue du Gorge de Loup	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Gorge de Loup et la rue Saint-Pierre de Vaise	
			la piste cyclable à contre sens sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue du Gorge de Loup et la rue Saint-Pierre de Vaise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue du Gorge de Loup et la rue Saint-Pierre de Vaise	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5131	Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n°46 , trottoir compris	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h30
5132	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un transformateur Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marietton	trottoir Sud, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	Le lundi 24 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la rue du Souvenir et la rue Saint-Simon	
5133	Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Montauban	sur 20 m en face de la maison situé au n° 20, lors des phases d'activité du chantier	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m en face de la maison situé au n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5134	La Direction des Sports de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthélémy	sur 15 m au droit de l'accès au gymnase «Thezillat» situé au n° 5	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h30 à 17h30
5135	Le Ptit Boulevard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	au droit du n° 20, sur une longueur de 5 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5136	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations de maintenances dans le cadre de travaux de sondages archéologiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray	sur 30 m en face du n°27	A partir du mardi 18 avril 2017, 7h30, jusqu'au mercredi 19 avril 2017, 17h30
5137	Arcadie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 59	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017, de 7h à 19h
5138	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Appian	entre le n°3 et la rue des Fossés de Trion	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n°3 et la rue des Fossés de Trion	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5139	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Fossés de Trion	entre le n° 12 et la rue du Commandant Charcot	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur un pont lourd		au droit du n° 12	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Commandant Charcot et la rue Appian	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue du Commandant Charcot	
			les véhicules circulant auront obligation de tourner à droite	Rue du Manteau Jaune	au débouché sur la rue des Fossés de Trion	
5140	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Nuits	entre la rue de Belfort et l'emprise de chantier	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Dumont d'Urville	partie comprise entre la rue Gigo-dot et la rue du Chariot d'Or	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Nuits	partie comprise entre la rue dumont d'Urville et la rue de Belfort	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont d'Urville	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 bis et la rue de Nuits	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017
				Rue de Nuits	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et le n° 21	
5141	La Dominicale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animation	des animations seront autorisées	Place Sathonay	montage dès 8 heures	Le lundi 1 mai 2017, de 12h à 20h
5142	Lyon Parc Auto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage	l'installation d'une tente 3x3 sera autorisée ainsi que le stationnement d'un food truck	Place de la République	Nord	Le mercredi 3 mai 2017, de 7h à 23h
5143	Les Passagers du Chariot de Thespis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle «Endormie»	des animations seront autorisées	Rue Mazagran	montage dès 8h	Le samedi 6 mai 2017, de 20h30 à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jango	en face du n° 13 sur 3 emplacements	A partir du samedi 6 mai 2017, 6h, jusqu'au dimanche 7 mai 2017, 0h
5144	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	côté pair, entre le n° 60 et n° 62	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 16h30
					côté impair, sur 5 m au droit des n° 46 et 65	
					côté impair, entre le n° 53 et le n° 59	
5145	Courraud Xavier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Michel	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 56	Le mercredi 19 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5146	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable en accord avec le n° LYVIA: 201703669	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Valdo	dans le carrefour avec la rue Jean Fauconnet et la rue Jeunet	A partir du mardi 18 avril 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 21 avril 2017, 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est / Ouest dans la voie en tourne à gauche dans le carrefour avec la rue Jean Fauconnet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeunet	dans la voie en tourne à gauche au débouché sur la rue Pierre Valdo	
				Rue Pierre Valdo	sur 20 m côté Sud à l'Est de la rue Jeunet	
5147	Perspectives Immo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Salles	sur 5 m au droit de la place des Cordeliers	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sur 5 m au droit de la place des Cordeliers	
5148	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable en accord avec le n° LYVIA: 201702775	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Avenue du Point du Jour	dans le carrefour avec la rue de la Favorite, la circulation sera alternée avec trois feux	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Valdo	dans le carrefour avec la rue Jean Fauconnet et la rue Jeunet	A partir du mercredi 26 avril 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 28 avril 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	sur le trottoir situé au droit des n° 15 et 17	
5149	Aybat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Michel	sur 10 m en face du n° 20	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au mercredi 26 avril 2017
5150	La Télévision publique belge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un reportage dans le cadre du journal télévisé de la RTBF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	côté Saône, en face du n° 3 sur 20 m	Le jeudi 20 avril 2017, de 8h à 15h
5151	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Danielle Faynel Duclos	n° 3 et le n° 9	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017, de 8h à 17h
				Rue Julien Duvivier	sur 10 m au droit du n° 6	
5152	l'Association des Habitants du quartier des Capucins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Fête des Fleurs	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Griffon	notamment pour les 2 roues	Le samedi 6 mai 2017, de 7h30 à 17h
			une vente de plantes sera autorisée		montage dès 8h	Le samedi 6 mai 2017, de 10h à 16h
5153	Acm Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dumont d'Urville	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5154	Direction de la Construction de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au nouveau parking Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Pierre de Vaise	côté impair, entre le n° 79 et l'avenue Joannès Masset	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
5155	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Montauban	entre le n° 19 et l'escalier d'accès à la montée des Carmes Déchaussés	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 19 et l'escalier d'accès à la montée des Carmes Déchaussés	
5156	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue de Saint-Cyr	trottoir Est, entre le n° 112 et n° 116	Les lundi 24 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest, entre le n° 112 et n° 116	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Est, entre le n° 112 et n° 114	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, entre le n° 112 et n° 116	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 112 et n° 116	
5157	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté impair, sur 40 m au droit du n° 25, portion comprise entre la rue de Marseille et la zone de livraison inclu.	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017, de 7h à 22h
				Rue Pierre Corneille	côté impair, sur 20 m au droit du n° 149	Les lundi 24 avril 2017 et mardi 25 avril 2017, de 7h à 22h
5158	Comité des Fêtes de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Chartre Sapaudine	des animations seront autorisées	Place des Terreaux		Le mercredi 10 mai 2017, de 17h à 20h
			le stationnement des véhicules des participants sera autorisé	Quai Romain Rolland	sur la promenade (Marché de la Création)	A partir du mercredi 10 mai 2017, 8h, jusqu'au dimanche 14 mai 2017, 23h
			un défilé sera autorisé	Place Bellecour Rue de la République Place des Terreaux	départ arrivée	Le mercredi 10 mai 2017, de 18h à 18h30
5159	Entreprises Roche - Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
5160	Arbi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villeroy	trottoir pair, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5161	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis sous chaussée sous couvert du Lyvia n° 201701599	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clément Marot	sens Est/Ouest, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			le tourne à droite et tourne à gauche sera interdit	Avenue Jean Jaurès	sur la rue Clément Marot	
5162	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Paul Santy	côté pair, sur 30 m au droit du n° 58	Les jeudi 20 avril 2017 et vendredi 21 avril 2017
5163	Coop Mag Sarl Scop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Alternativ'auto 2017	l'accès et le stationnement de véhicules hybrides ou électriques seront autorisés	Rue Intérieure	Lyon 6e	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au dimanche 14 mai 2017, de 10h à 19h
5164	Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de Bal-mont	côté pair, sur 8 m au droit du n° 322	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017
5165	Comité des Fêtes de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la Renaissance	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edouard Commette		A partir du vendredi 12 mai 2017, 17h, jusqu'au dimanche 14 mai 2017, 19h
				Place Bellecour	chaussée Ouest, contre allée Ouest des deux côtés	A partir du mercredi 10 mai 2017, 8h, jusqu'au lundi 15 mai 2017, 12h
				Place du Change		
				Place de la Baleine		
				Rue Juiverie		
				Rue du Boeuf		
				Rue Mandelot		
				Place Saint-Jean	sauf véhicules Police	A partir du vendredi 12 mai 2017, 17h, jusqu'au dimanche 14 mai 2017, 19h
				Place du Petit Collège		
				Place François Bertras		
Rue Saint-Georges	entre la place François Bertras et la place de la Trinité					
Rue des Estrées						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5165	Comité des Fêtes de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la renaissance	un défilé sera autorisé	Place Bellecour	ordre de défilement (1)	Le samedi 13 mai 2017, de 11h30 à 12h
				Rue Colonel Chambonnet	ordre de défilement (2)	
				Place Saint-Jean	ordre de défilement (5)	
				Avenue Adolphe Max	chaussée Nord - ordre de défilement (4)	Le samedi 13 mai 2017, de 10h à 10h30
				Pont Bonaparte	ordre de défilement (3)	
				Place Bellecour	ordre de défilement (1)	
				Pont Bonaparte	ordre de défilement (3)	
				Rue Colonel Chambonnet	ordre de défilement (2)	Le samedi 13 mai 2017, de 11h30 à 12h
				Place Saint-Jean	ordre de défilement (5)	
				Avenue Adolphe Max	chaussée Nord - ordre de défilement (4)	
5166	Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier et faire des sondages sur terrain privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 20 m au droit du n° 184	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
5167	Mca Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 10 m au droit du n° 275	Le jeudi 20 avril 2017
5168	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée (montage d'une grue à tour)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de Balmont	entre le boulevard de la Duchère et le n° 12	Les mardi 25 avril 2017 et mercredi 26 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5169	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et de branchements d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard de la Croix-Rousse	entre la rue Tabareau et la rue Denfert Roche-reau	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
				Rue Denfert Roche-reau	sur 30 m au Nord du boulevard de la Croix-Rousse	
				Rue Tabareau	entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard de la Croix-Rousse	sur le trottoir Nord, entre la rue Tabareau et la rue Denfert Roche-reau hors jours de marchés	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5169	La Métropole de Lyon - Direction de l'Eau et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et de branchements d'eau potable	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Tabareau	sur le trottoir, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet (base vie)	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant hors jours de marchés		sur le trottoir, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Claude Joseph Bonnet	
				Boulevard de la Croix-Rousse	côté Nord, entre la rue Tabareau et la rue Denfert Rochereau	
				Rue Denfert Rochereau	côté Est, sur 15 m au Nord du boulevard de la Croix-Rousse	
5170	Game Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Richan	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 4 - 6	A partir du lundi 17 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5171	Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier dans le carrefour suivant	Rue Marietton / Saint-Simon		A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le carrefour suivant fonctionnera aux clignotants orange et sera géré par le personnel de l'entreprise Albertazzi			
5172	Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5173	Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 64	Le mardi 25 avril 2017
5174	Micolet Julien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	côté pair, sur 6 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au mardi 9 mai 2017
5175	l'Association Radio Canut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas de quartier	un repas de quartier sera autorisé	Place Sathonay		Le lundi 1 mai 2017, de 10h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5176	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Pierre Scize	des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 59 à 42, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la contre-allée située entre les n° 48 à 42	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017
5177	Speedway S.A.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale Les Bikers Day Speedway / Dainese	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 144 sur 2 emplacements	A partir du vendredi 12 mai 2017, 7h, jusqu'au samedi 13 mai 2017, 20h30
5178	Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage d'art	la circulation des piétons sera interdite	Place Croix-Paquet	dans l'escalier situé en face de la rue Eugénie Brazier	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5179	Gantelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre des travaux de maintenance d'un ouvrage	la circulation des piétons sera interdite	Montée Lieutenant Allouche	dans l'escalier situé entre la chaussée Nord en face du n° 6 et la rue Ozanam	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au dimanche 18 juin 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m chaussée Nord en face du n° 6	
5180	France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de directs dans le cadre des élections présidentielles	l'accès et le stationnement du camion satellite seront autorisés	Place Bellecour	soit à proximité de l'Office du Tourisme, soit à proximité de la Statue	A partir du dimanche 7 mai 2017, 15h30, jusqu'au lundi 8 mai 2017, 0h
					soit à proximité de l'Office du Tourisme, soit à proximité de la Statue	A partir du dimanche 23 avril 2017, 15h30, jusqu'au lundi 24 avril 2017, 0h
5181	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	des deux côtés, partie comprise entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette	Le mardi 9 mai 2017, de 6h à 14h
5182	Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1847/17	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur le trottoir impair au Nord de la rue de l'Arbre Sec sauf le Dimanche	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 7h à 17h
			la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit		sur le trottoir situé au droit du n° 3	
5183	François Blachier/Fast Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 10 m en face du n° 5	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5184	Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 15 m au droit du n°26	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h à 11h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5185	Lyon Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge de façade	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Fantasques	sur le trottoir situé au droit de la façade du n°8	Les mercredi 19 avril 2017 et jeudi 20 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 8	
5186	Arbi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur trottoir	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Villeroy	trottoir impair, sur 5 m au droit du n° 47	A partir du mardi 18 avril 2017 jusqu'au jeudi 20 avril 2017
5187	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le passage d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur la voie d'accès au parking SNCF, entre la rue de Bonnel et le parking SNCF	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 18h à 6h
5188	Smjlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair, sur 6 m au droit du n° 224	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au samedi 24 juin 2017
5189	Archis Studio Groupe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec l'autorisation de voirie n° 1776/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin de Choulans	sur 15 m au droit du n° 195	Les mercredi 19 avril 2017 et mardi 25 avril 2017, de 7h à 19h
5190	François Blachier/ Fast Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 10 m en face du n° 5	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017, de 7h à 19h
5191	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de blocs béton anti stationnement dans un cadre vigipirate	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté pair, entre les n° 22 et n° 28	Le jeudi 20 avril 2017
5192	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise d'une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marietton	sur 80 m à l'Ouest de la place Valmy	Le mardi 25 avril 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5193	Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 20 m, au droit du n° 20	Le mercredi 19 avril 2017, de 7h30 à 17h30
5194	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de Saint-Rambert	entre le n° 48 et n° 54	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5195	L'établissement Au Bureau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Navigation	au droit du n° 10, sur une longueur de 11 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5196	L'établissement Moules And Chips	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 6,10 m au droit du n° 51	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5197	L'établissement l'Esterina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Ouest, sur 6,50 m au droit du n° 23	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5198	L'établissement Terra Lusa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté impair, sur 9,80 m au droit du n° 61	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5199	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 12	Les jeudi 20 avril 2017 et vendredi 21 avril 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place du Petit Collège et la place Neuve de Saint-Jean	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Crimée	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 29	
5200	L'établissement Wolf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	au droit du n° 2, sur une longueur de 10,5 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5201	L'établissement Diploid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 18, sur une longueur de 5,50 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5202	L'établissement Le Local	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	au droit du n° 2, sur une longueur de 6 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5203	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 20 m au droit des n° 7 à 11	Le jeudi 20 avril 2017, de 7h30 à 17h30
5204	L'établissement Groom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Violi	au droit du n° 6, sur une longueur de 10 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5205	L'établissement Burger et Wells	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	au droit du n° 18, sur une longueur de 7,80 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5206	L'établissement Boulangerie L et G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	au droit du n° 14, sur une longueur de 9 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5207	L'établissement d'Un Siège à l'autre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	au droit du n° 129, sur une longueur de 6,60 m.	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5208	La Chocolaterie Richart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	au droit du n° 35, sur une longueur de 4,40 m. (stationnement en épi)	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5209	L'établissement Crêperie du Parc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	au droit du n° 35, sur une longueur de 4,40 m. (stationnement en épi)	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5210	L'établissement Le Théodore	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m sur le terre-plein en face du n° 34	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5211	André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 27	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017
5212	Pcb Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement de local commercial	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	emplacement de desserte, sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n°76	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
5213	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Montauban	au droit du n° 23	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit de la propriété située au n° 23	
5214	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bertone	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
5215	Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de GBA pour la protection des passages piétons	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félix Brun	sur 40 m au Sud de la rue Pré Gaudry	Le vendredi 21 avril 2017
				Rue Pré Gaudry	sur 30 m de part et d'autre de la rue Félix Brun	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Félix Brun	sur 40 m au Sud de la rue Pré Gaudry	
				Rue Pré Gaudry	sur 30 m de part et d'autre de la rue Félix Brun	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Brun	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de la rue Pré Gaudry	Le vendredi 21 avril 2017	
	Rue Pré Gaudry	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Félix Brun				
5216	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 30	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5217	Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1816/17	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chavanne	entre la rue Longue et la rue Paul Chenavard	Le jeudi 20 avril 2017, de 7h à 19h
			la pose de la benne du demandeur sera autorisée		sur la voie de circulation située au droit du n° 3	
5218	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lanterne	de part et d'autre du n° 6	A partir du jeudi 20 avril 2017, 21h, jusqu'au vendredi 21 avril 2017, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Major Martin	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Lanterne	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	
					sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 6»	
sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 10						
5219	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	entre le n° 14 bis et le n° 13 ter (devant le Comptoir et la Brasserie de l'Est)	A partir du vendredi 21 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5220	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des cycles sera interdite	Quai Joseph Gillet	sens Sud/Nord, sur 40 m au droit du n° 1	Le vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		sur 40 m au droit du n° 1	Le vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			Le vendredi 21 avril 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 21 avril 2017, de 7h à 17h
5221	Chouche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage d'une marque de vêtements	un petit marché des créateurs sera autorisé	Quai Rambaud	autour de la MJC Confluence	Le samedi 6 mai 2017, de 14h à 22h
5222	Association des commerçants de la rue des Quatre Chapeaux - AC4C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation le printemps des Quatre Chapeaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Quatre Chapeaux		Les vendredi 12 mai 2017 et samedi 13 mai 2017, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	entre la rue du Palais Grillet et la rue du Président Edouard Herriot	
				Rue des Quatre Chapeaux		
				Rue Ferrandière	entre la rue du Palais Grillet et la rue du Président Edouard Herriot	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5223	Million sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des bus s'effectuera dans la voie de circulation normale	Rue Colonel Cham-bonnet	entre la rue du Plat et la place Bellecour	Les lundi 24 avril 2017 et mardi 25 avril 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Plat et la place Bellecour	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus		entre la rue du Plat et la place Bellecour	
5224	Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sur 15 m, au droit du n° 41	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5225	Entreprises Sobeca - Petavit - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Ranvier	au débouché sur l'avenue Jean Mermoz	A partir du mercredi 19 avril 2017 jusqu'au vendredi 21 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
5226	Allo Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 15 m, au droit du n° 15	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017
5227	Lyon travaux spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de purge d'une façade	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 20 m au droit du n° 93	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017
5228	Ert technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint-Sébastien	sens Nord / Sud, entre la rue Bodin et la rue Imbert Colomès	A partir du vendredi 21 avril 2017, 23h, jusqu'au samedi 22 avril 2017, 4h
5229	La part du Lyon / n°00305	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation We Love Garden	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Général Giraud	au droit du n° 36 sur 3 emplacements	A partir du samedi 13 mai 2017, 7h, jusqu'au dimanche 14 mai 2017, 3h
5230	A A E	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	côté pair, sur 20 m au droit du n° 30	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h à 18h
5231	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sens Sud/Nord, sur 40 m au Nord du boulevard des Etats-Unis	A partir du jeudi 20 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Etats-Unis	côté pair, sur 20 m au droit du n° 108	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5232	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Aubigny	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 12	Le lundi 24 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Bellecombe et la rue d'Aubigny	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Maurice Flandin et la rue Bellecombe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté Est, sur 15 m au Nord de la rue d'Aubigny	
				Rue d'Aubigny	côté pair, entre la rue Maurice Flandin et la rue Bellecombe	
5233	Elior services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Delandine	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 5	Le lundi 24 avril 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	trottoir Nord, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
				Rue Delandine	sur 50 m, au droit du n° 5	
			La circulation des vélos sera interdite	Rue du Bélier	entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
					Rue Delandine	
			la circulation des vélos sera interdite sur la bande cyclable	Rue Delandine	sens Sud/Nord, les cyclistes devront s'insérer dans la circulation générale.	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue du Bélier	
5234	Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de la ZAC des Girondins	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, entre le n° 162 et n° 166	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la piste cyclable		sens Nord/Sud, entre le n° 162 et n° 166	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 162 et n° 166 (de part et d'autre de la rue Icade)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5235	Entreprises Sade - roche - Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau pluviale sur trottoir	la circulation des piétons et des 2 roues sera gérée en voie verte avec des panneaux C115 de part et d'autre du chantier	Boulevard Pinel	trottoir Ouest, entre les n° 196 et n° 200	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable		trottoir Ouest, sens Nord/Sud, entre les n° 196 et n° 200	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre les n° 196 et n° 200	
5236	3 M Medeiros Mendes Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaisse	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	A partir du vendredi 21 avril 2017 jusqu'au mardi 2 mai 2017
5237	Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances pour le compte du Lycée International de Lyon	la circulation des véhicules pourra être interrompue par du personnel de l'entreprise pour l'accès de véhicules Poids Lourds à l'intérieur du parc de Gerland	Rue Jonas Salk	entre la rue Turin et la rue Maurice Carraz	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera autorisée à circuler dans le sens Est/Ouest lors de l'interruption du trafic automobile par du personnel de l'entreprise	Rue de Turin	entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	
			la circulation des véhicules sera autorisée à circuler dans le sens Sud/Nord lors de l'interruption du trafic automobile par du personnel de l'entreprise	Rue Jonas Salk	entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	
5238	Addnm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dubois	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 5	Le lundi 24 avril 2017, de 6h à 8h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Brest et la rue Mercière	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 5 et la rue Mercière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5239	La chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement de 3 véhicules techniques sera autorisé	Passage Ménéstrier		Le mardi 25 avril 2017, de 7h à 20h
5240	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abatage d'arbre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	rue Edouard Rochet	entre la rue Rossan et la rue des Tuilliers	Les mercredi 26 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Rossan et la rue des Tuilliers	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5240	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abatage d'arbre	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Edouard Rochet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Rossan et la rue des Tuilliers	Les mercredi 26 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par la Ville de Lyon		au débouché sur la rue Rossan	Les mercredi 26 avril 2017 et jeudi 27 avril 2017, de 7h à 17h
5241	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201704619	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Girondins	sur 30 m au droit du n° 42	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 42	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Sud, au droit du n° 42	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au mercredi 10 mai 2017, de 8h à 17h
			Un cheminement piétons devra être maintenu le long de l'emprise chantier			
5242	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bara	trottoir impair, entre le n° 11 et la rue des Prévoyants de l'Avenir	A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Docteur Rebatel et le square Dr Jean Reverzy	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Docteur Rebatel et la rue des Prévoyants de l'Avenir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Rebatel	côté pair, entre la rue du Docteur Rebatel et la rue des Prévoyants de l'Avenir	A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Bara	côté Ouest, sur 15 m de part et d'autre de la rue Bara	A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 18h
5243	Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claude Farrère	entre le n° 64 et la rue Pascal	A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pascal	entre la rue Claude Farrère et l'avenue Esquirol	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Farrère	des deux côtés, entre la rue Claude Farrère et l'avenue Esquirol	A partir du mardi 25 avril 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5244	l'Autre Coté de la rue / n°00310	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un week-end brasseurs	des installations seront autorisées sur le trottoir	Cours de la Liberté	au droit des n° 73 et 75	Les vendredi 19 mai 2017 et samedi 20 mai 2017, de 10h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Collomb	côté pair, entre le Cours de la Liberté et la rue Mortier	Les vendredi 19 mai 2017 et samedi 20 mai 2017, de 8h à 22h
				Cours de la Liberté	au droit du n° 73 sur 2 emplacements et n° 75 sur 2 emplacements	
5245	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Rognon	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	Le jeudi 27 avril 2017
5246	M2I Fayard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Auguste Chollat	trottoir Sud, entre le n° 3 et n° 5	A partir du jeudi 27 avril 2017 jusqu'au vendredi 27 avril 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 3 et n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 3 et n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5247	Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de réseaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	Le jeudi 27 avril 2017
5248	Espace Commercial Monplaisir/ n° 00359	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une braderie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	au droit du n° 174 et au droit du n° 80	A partir du vendredi 12 mai 2017, 20h, jusqu'au samedi 13 mai 2017, 20h
			un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé sur le trottoir	Place Ambroise Courtois		Le samedi 13 mai 2017, de 9h à 19h
				Avenue des Frères Lumière	de la rue Louis Juvet au n° 141	
5249	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201701973	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Avenue Barthélémy Buyer	sur 20 m au droit du n° 215	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5250	Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue des Verriers	entre la rue Galland et la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 1 mai 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017, de 20h à 1h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5250	Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier	Rue Victor Lagrange	entre la rue de la Grande Famille et la rue des Verriers	A partir du lundi 1 mai 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017, de 20h à 1h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Grande Famille et la rue des Verriers		
				Rue des Bons Enfants	sens Sud/Nord, entre la rue Galland et la rue Victor Lagrange		
				Rue de la Grande Famille	sens Sud/Nord, entre la rue Galland et la rue Victor Lagrange		
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue de la Grande Famille et la rue des Verriers	A partir du lundi 1 mai 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017, de 18h à 1h
	les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» dans les carrefours suivants		Rue Victor Lagrange	au débouché sur la rue des Bons Enfants	A partir du lundi 1 mai 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017, de 20h à 1h		
		Rue des Verriers	au débouché sur la rue de la Grande Famille	au débouché sur la rue Victor Lagrange			
5251	Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	l'accès à la station de Taxis s'effectuera par la rue de la Vilette	Rue de la Vilette	au droit de la rue Bonnel	Le mardi 25 avril 2017, de 9h à 14h	
			la circulation des piétons sera interdite		Rue de Bonnel		trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue de la Vilette
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				sur la voie d'accès à la station Taxis, au droit de la rue de la Vilette
5252	Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Creuzet	côté pair, sur 4 m au droit du n° 18	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017	
5253	Sogea - Direction de l'Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de balisage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue des Docteurs Cordier	sur 50 m de part et d'autre du chemin de Montpellier	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m de part et d'autre du n° 42		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
5254	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201702368	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bancel	sur 20 m au droit du n° 32	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 32		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5255	Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection d'ouvrage d'art à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	Pont Pasteur	trottoir Sud et Nord en alternance	Le mardi 25 avril 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera réduite d'une voie		dans les deux sens		
5256	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau sous couvert du Lyvia n° 201704732	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Laurent Carle	sur 30 m au droit du n° 4	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017, de 7h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 4		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 4		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 4	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au mardi 16 mai 2017	
5257	Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Trarieux	sur 50 m, entre le n° 7 et le n° 9 bis	Le mercredi 26 avril 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René et Marguerite Pellet	entre la cours Albert Thomas et la rue de Trarieux		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Trarieux	entre la rue Professeur Rochaix et la rue Professeur Florence		
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue René et Marguerite Pellet	entre la cours Albert Thomas et la rue de Trarieux		
				Rue Trarieux	côté impair, entre le n° 7 et le n°9 bis		Le mercredi 26 avril 2017, de 7h à 16h30
				Rue René et Marguerite Pellet	au débouché de la rue Professeur Rochaix		Le mercredi 26 avril 2017, de 9h à 16h
5258	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201705380	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	entre le n° 7 et le n° 15	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017, de 8h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et le n° 15	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
5259	Entreprises Laquet et Parcs et sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantations pour le compte du Sytral C3	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Lafayette	par tronçon délimité par deux carrefours successifs, partie comprise entre la rue Molière et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5260	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public Ville de Lyon sous couvert du Lyvia n° 201705207	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Sidoine Apollinaire	entre la rue du Bourbonnais et la rue Marietton	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017, de 9h à 16h
5261	La Maison pour tous - Salle des Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle Les Mutineries	des animations seront autorisées	Place Guichard		A partir du samedi 13 mai 2017, 17h, jusqu'au dimanche 14 mai 2017, 0h
5262	La Française des façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Mathieu	côté pair, sur 6 m au droit des n° 20/22	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 2 juin 2017
5263	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Gentil	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gentil	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gerbe	sur 10 m au Sud de la rue Gentil	
				Rue Gentil	entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
5264	Coeur du 7ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation Dolce-Vita à la Thibaudière	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Thibaudière	entre la rue de la Madeleine et l'avenue Jean Jaurès	Le dimanche 14 mai 2017, de 6h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, entre la rue de la Madeleine et l'avenue Jean Jaurès	A partir du samedi 13 mai 2017, 19h, jusqu'au dimanche 14 mai 2017, 22h
5265	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201700831	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Rhône	entre le n° 11 et n° 17	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au mercredi 17 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5266	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 30 m, au droit du n° 108	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au jeudi 11 mai 2017
5267	Sogea - Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de balisage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint-Cyr	sens Sud/Nord, entre l'avenue Pasteur et le chemin Ferrrand	A partir du mardi 2 mai 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5268	Lyon levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le chargement et le déchargement de camion	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Tourville	Les mercredi 3 mai 2017 et jeudi 4 mai 2017
5269	Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Cuvier	partie comprise entre la rue Masséna et la rue Waldeck Rousseau	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
				Rue Boileau	partie comprise entre le n° 42 et la rue Duquesne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Cuvier	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Masséna et la rue Waldeck Rousseau	
				Rue Boileau	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 42 et la rue Duquesne	
5270	Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier	Rue de Saint-Cyr	trottoir Est, entre le n° 112 et n° 116	Le mercredi 3 mai 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest, entre le n° 112 et n° 116	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Est, entre le n° 112 et n° 114	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, entre le n° 112 et n° 116	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 112 et n° 116	
5271	Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Avenue Leclerc	entre le n° 11 et la rue G. Nadaud (contre allée Est)	A partir du mercredi 3 mai 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017, de 20h à 1h
				Rue Camille Desmoulins	sens Nord/Sud	
				Rue des Augiers	sens Sud/Nord	
				Rue Victor Lagrange	entre le boulevard Yves Farges et l'avenue Leclerc	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victor Lagrange	entre le boulevard Yves Farges et l'avenue Leclerc	A partir du mercredi 3 mai 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017, de 18h à 1h
				Avenue Leclerc	entre le n° 11 et la rue G. Nadaud (contre allée Est)	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Augiers	sens Sud/Nord	A partir du mercredi 3 mai 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017, de 20h à 1h
				Rue Camille Desmoulins	sens Nord/Sud	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Augiers	des deux côtés de la chaussée	A partir du mercredi 3 mai 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017, de 20h à 1h
				Rue Victor Lagrange	entre le boulevard Yves Farges et l'avenue Leclerc	
				Avenue Leclerc	au débouché du n° 11 de l'avenue Leclerc	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» dans les carrefours suivants	Avenue Leclerc	au débouché sur la rue G. Nadaud	A partir du mercredi 3 mai 2017 jusqu'au jeudi 4 mai 2017, de 20h à 1h
Rue Victor Lagrange	au débouché sur l'avenue Leclerc					
Rue Victor Lagrange	au débouché sur la rue Camille Desmoulins					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5272	Gantelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules sera interdite	Cours de Verdun Perrache	Trémie n°3	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 22h à 5h
5273	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201704950 - 201704862	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, sur 20 m au droit des n° 80 et n° 108	A partir du mercredi 3 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
5274	L'Agence Ivanhoé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation dans le cadre de la semaine des gestes qui sauvent	des animations seront autorisées, ainsi que le stationnement d'un véhicule de l'armée et un camion du SDMIS	Place Bellecour	au droit du N° 35 sur 20 m	Le samedi 20 mai 2017, de 10h à 18h
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 18 mai 2017 jusqu'au samedi 20 mai 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Les vendredi 19 mai 2017 et samedi 20 mai 2017, de 7h à 22h
5275	Entreprises Colas/ Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Cours Suchet	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Quivogne	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Quivogne	entre le cours Suchet et la rue Marc Antoine Petit	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Quivogne	A partir du mercredi 26 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Quivogne	des deux côtés, sur 30 m au Sud du cours Suchet	
5276	Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau	entre le n° 29 et le n° 35	Le lundi 24 avril 2017
5277	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201705221	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Maryse Bastié	sur 30 m à l'Ouest du boulevard Jean XXIII	A partir du jeudi 4 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Jean XXIII	sur 30 m au Sud de la rue Maryse Bastié	
				Rue Maryse Bastié	sur 30 m à l'Ouest du boulevard Jean XXIII	
			le véhicule de l'entreprise Coiro sera autorisé à stationner	Boulevard Jean XXIII	trottoir Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Maryse Bastié	A partir du jeudi 4 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
				Rue Maryse Bastié	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Jean XXIII	
				un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période chantier	Boulevard Jean XXIII	
Rue Maryse Bastié	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Jean XXIII					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5278	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous couvert du Lyvia n° 201704866	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Verriers	entre le n° 2 et n° 4	A partir du jeudi 4 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 2 et n° 4	A partir du jeudi 4 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules		entre le n° 2 et n° 4	A partir du jeudi 4 mai 2017 jusqu'au jeudi 18 mai 2017, de 7h à 17h
5279	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201704765	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	sur 25 m au droit du n° 66	A partir du jeudi 4 mai 2017 jusqu'au jeudi 25 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 66	
5280	La bibliothèque du 7ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la réalisation d'une fresque en tags végétales	l'installation de 3 tables et 10 chaises sera autorisée	Rue Béchevelin	au droit du n° 25	Le samedi 13 mai 2017, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 25 sur 3 emplacements	Le samedi 13 mai 2017, de 8h à 19h
5281	Charlotte viguier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 64	Le lundi 24 avril 2017, de 7h à 19h
5282	Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Mouisset	côté pair (Sud), entre la rue Malesherbes et la rue Godefroy	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 5 mai 2017
5283	France Alzheimer Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation le défi d'Alois	l'installation d'un stand sera autorisée	Place Ampère		Le dimanche 14 mai 2017, de 14h à 17h
5284	Collège Clemenceau et Action contre la faim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une course contre la faim	la circulation des vélos sera interdite	Avenue Leclerc	sur la piste cyclable	Le vendredi 19 mai 2017, de 8h30 à 16h30
			une course sera autorisée		sur la promenade et piste cyclable	
5285	L' établissement Calle Latino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit du n° 3, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5286	L' établissement Pog Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 6,60 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5287	L' établissement Maison Drap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5288	L'établissement B Chef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 12, sur une longueur de 10 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5289	L'établissement Sampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Ples-sier	au droit du n° 9, sur une longueur de 8 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5290	L'établissement Saint Paul Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 39, sur une longueur de 2,50 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5291	L'établissement Il Pailio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	au droit du n° 2, sur une longueur de 7,15 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5292	L'établissement South Food	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	au droit du n° 44, sur une longueur de 6,25 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5293	L'établissement New Tree	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 6, sur une longueur de 6,90 m	A partir du vendredi 28 avril 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
5294	Arcadie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 59	Le vendredi 21 avril 2017, de 7h à 19h
5295	Ginger Ceb tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Montée Saint-Sébastien	entre la place Colbert et la rue Bodin	A partir du vendredi 21 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au Nord de la rue Bodin	A partir du vendredi 21 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5296	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de blocs béton anti stationnement dans un cadre vigipirate	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	côté pair, entre les n° 20 et n° 28	Le jeudi 20 avril 2017
5297	Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	côté impair, sur 5 m au droit des n° 46 et 65	A partir du samedi 22 avril 2017 jusqu'au lundi 24 avril 2017, de 7h30 à 16h30
					côté pair, entre le n° 60 et n° 62	
					côté impair, entre le n° 53 et le n° 59	
5298	Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flan-din	sur 20 m, en face du n° 114	A partir du samedi 22 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017
5299	Paquien SAa bâtiment tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, sur 5 m en face du n° 92	A partir du mardi 9 mai 2017 jusqu'au mardi 23 mai 2017

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5300	Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées et de trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Quai Paul Sédallian	sens Nord/Sud, entre la rue Claudy et la rue Henry Lafay	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au lundi 15 mai 2017, de 9h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue		sens Nord/Sud, entre la rue Claudy et la rue Henry Lafay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Claudy et la rue Henry Lafay	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Claudy et la rue Henry Lafay	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au lundi 15 mai 2017
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier		trottoir Ouest, entre la rue Claudy et la rue Henry Lafay	
5301	Iss	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Poste	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ampère	sur 10 m, au droit du n° 8 (devant la Poste)	Le jeudi 27 avril 2017, de 8h à 17h
5302	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201705220	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Route de Vienne	côté Est, sur 25 m au Nord de la rue Antoine Fonlupt sur le parking situé entre la route de Vienne et la rue Antoine Fonlupt	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
5303	Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montaigne	côté pair, sur 20 m au droit du n°6	A partir du jeudi 27 avril 2017 jusqu'au jeudi 11 mai 2017, de 7h30 à 16h30
5304	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201704302	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	sur la contre allée Ouest, sur 20 m au droit du n° 65	A partir du jeudi 11 mai 2017 jusqu'au vendredi 19 mai 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		de 9h à 17h, sens Sud/Nord sur 40 m au droit du n° 65	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la contre allée Ouest, sur 20 m au droit du n° 65	
5305	Eiffage route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Rambaud	voie d'accès à la Trémie de Per-rache n° 6	A partir du jeudi 27 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5306	Cer Sncf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitre à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bélier	trottoir Nord, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	Le jeudi 27 avril 2017
				Rue Delandine	trottoir impair, sur 50 m au droit du n° 5	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bélier	entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
			La circulation des vélos sera interdite	Rue Delandine	sur 50 m, au droit du n° 5	
			la circulation des vélos sera interdite sur la bande cyclable		sens Nord/Sud, entre le cours de Verdun Perrache et la rue du Bélier	
				Rue du Bélier	sens Sud/Nord, les cyclistes devront s'insérer dans la circulation générale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai de Perrache et la rue Delandine	
	Rue Delandine	côté impair, sur 50 m au droit du n° 5				
5307	Rfl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Bonafous	sur 5 m en face de l'immeuble situé au n° 27	A partir du vendredi 21 avril 2017 jusqu'au mercredi 3 mai 2017
5308	La Métropole de Lyon / Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de diagnostic	la circulation des véhicules sera interdite alternativement	Centre d'Echange Perrache	Trémie n° 3	A partir du jeudi 27 avril 2017 jusqu'au samedi 29 avril 2017, de 21h à 6h
					Trémie n° 6	
5309	Serfim tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue René Leynaud	sur 20 m au droit du n° 28	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 21h à 6h
				Place Croix-Paquet	sur 20 m au droit du n° 1	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Capucins	entre la place Croix Paquet et la rue Coysevox	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 23h à 6h
				Rue Bouteille	entre la rue Pareille et la rue Fernand Rey	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 15 m au droit du n° 24	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h30 à 17h30			
5310	Pce services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	partie comprise entre la montée de Génovéfains et le n° 142	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 9h à 16h
5311	Jardins de Gally Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	entre le n° 196 et 200	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mardi 25 avril 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5312	Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Fulchiron	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 26 avril 2017
5313	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 8h à 18h
5314	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	au droit de la façade du n° 8	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 12 mai 2017
5315	Tjbat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier en accord avec les dispositions de l'autorisation de voirie n° 1822/17	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Donnée	sur 5 m à l'Est de la rue Abbé Rozier	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au mercredi 24 mai 2017
5316	Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Saint-Alexandre	dans la voie d'accès de la rue des Macchabées sur la chaussée située au droit du n° 6	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au vendredi 28 avril 2017, de 7h à 17h
5317	Bourilhon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	Le samedi 22 avril 2017, de 8h à 19h
5318	Pierre Duventru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 48	A partir du lundi 24 avril 2017 jusqu'au jeudi 27 avril 2017

Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Ben Taieb	Dorine	Adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	1/12/16	Régulation urbaine	Intégration suite à détachement
Ducros	Emilie	Puéricultrice de classe supérieure	Titulaire	1/5/2017	Enfance	Intégration suite à détachement
Robert	Severine	Educateur de jeunes enfants	Contractuel	1/4/2017	Enfance	Maintien en détachement
Manguelin	Sylvie	Puéricultrice de classe supérieure	Titulaire	13/4/2017	Enfance	Maintien en détachement
Vaillant	Aurélié	Adjoint administratif	Titulaire	4/4/2017	Secrétariat Délégation générale au service au public et à la sécurité	Recrutement par détachement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Abbazia	Vito	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Martinez	Marjorie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Roche	Charlotte	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Amisse	Elodie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Durand	Alexandra	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Goujon	Sophie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Hameau	Camille	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lor-Saw	Honorine	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Frédéric	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Patou	Candice	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Pêreira	Amandine	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	9/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra Lluch	Amelie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Payen	Brigitte	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra Lluch	Amélie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	21/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Bayonne	Charlotte	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Betolière	Kinga	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Blanes	Serge	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/2/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Buffard-Martin	Clémence	Agent du patrimoine	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
De Bonis	Maria	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Lefranc	Johanna	Agent du patrimoine	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Mounthala	Nathalie	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Prévo	Justine	Adjoint technique de 2ème classe	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Beal	Lolita	Agent du patrimoine	Contractuel	1/3/2017	Enfance	Recrutement remplaçant
Meflah	Nadjet	Adjoint administratif	Contractuel	9/3/2017	Mairie du 7ème	Recrutement remplaçant
Khanchouche	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	1/2/2017	Gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
Khanchouche	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	1/3/2017	Gestion technique des bâtiments	Recrutement remplaçant
De La Salle	Cécile	Attaché	Titulaire	6/3/2017	Commande publique	Recrutement par mutation
Boukezzoula	Mustapha	Adjoint technique 1ère classe	Contractuel	1/4/2017	Gestion technique des bâtiments	Recrutement par mutation

Tableau d'avancement (Délégation Générale aux Ressources Humaines – Gestion de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

Tableau d'avancement sur le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe :

L'arrêté portant avancement sur le grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe au titre de l'année 2013 en date du 3 décembre 2013 est annulé suite au jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon en date du 16 décembre 2016.

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'Edicateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe, au titre de l'année 2013 les agents dont les noms suivent :

Andrade Ariane, Bizouarne Lionel, Bouchard Vincent, Chazelle Stéphane, Gibault Isabelle Marie-Geneviève, Grando Marie-France, Grosset Olivier, Moulin Delphine, Serrano Magali, Trainard Philippe, Vuillaumier Gilles, Monnier Romain, Hanras Estelle, Moirous Eric.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Le Directeur de la Publication :
G. COLLOMB, Maire de Lyon